

# SÉANCE DU 7 MARS 2016

Convocations du 1<sup>er</sup> mars 2016.

L'An Deux Mil Seize, le 7 mars, à 19 Heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Frédéric TIHI, Maire.

**Etaient Présents** : Frédéric TIHI, Stéphane CAVELAN, Brigitte MARITAUD-GRONGNET, Bertrand DURAND, Christophe FREBOURG, Amélie ALEXANDRE, Michel DIDION.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Absents** : Sylvie GASSE (excusée), David FERRAND (excusé), Pascal BAUCHE, Emmanuel COTREBIL.

**Pouvoir** : David FERRAND a donné pouvoir à Bertrand DURAND.

**Secrétaire de séance** : Amélie ALEXANDRE

Lecture des procès verbaux des séances précédentes qui sont approuvés par l'assemblée.

## **CCPM : MODIFICATION DU PERIMETRE COMMUNAUTAIRE AVEC INTEGRATION DE LA COMMUNE DU HERON (DELIBERATION N°2016/2)**

Vu la délibération n°2016-103 en date du 14 janvier 2016, par laquelle la Communauté de Communes du Plateau de Martainville se prononce favorablement sur l'adhésion de la commune du Héron au périmètre communautaire de la CCPM,

Considérant que, conformément à la réglementation, les conseils municipaux des communes membres doivent se prononcer sur cette extension de périmètre et, qu'à défaut de délibération dans un délai de 3 mois la décision est réputée favorable,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver l'adhésion de la commune du Héron à la Communauté de Communes du Plateau de Martainville.

## **ANALYSE COMPARATIVE DES COMPETENCES ISSUES DES FUSIONS A 2 ET A 3 EPCI DANS LE CADRE DE LA LOI NOTRe**

Dans le cadre de la loi NOTRe, La Communauté de Communes du Plateau de Martainville (CCPM) nous a communiqué une analyse comparative des compétences pour la fusion à 2 EPCI avec la Communauté de Communes du Moulin d'Ecalles (CCME) proposée par la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) et pour la fusion à 3 EPCI proposée par amendement en intégrant la Communauté de Communes des Portes Nord Ouest de Rouen (PPCNOR). Cette analyse s'est portée sur le volet fiscal puis opérationnel. Elle a été adressée à la Préfecture, aux communautés de communes concernées et à la CDCI.

Mr le Maire en profite pour faire un compte rendu de la réunion d'assemblée générale de la CCPM du 3 mars 2016. Lors de cette réunion il a été souligné que si la fusion à 3 EPCI était retenue par la SDCI, la CCPM étudiera l'opportunité de se diriger vers la Métropole.

## **AVANCEMENT DES ETUDES RELATIVES A L'AMENAGEMENT DE SECURITE DU CARREFOUR RD43 X RD53 AU LIEU-DIT LE MANOIR BOISSEL**

Une réunion s'est tenue à la Mairie de Bois d'Ennebourg le 5 février dernier avec Mr le Maire de Bois l'évêque, l'Adjoint aux travaux de la commune de Bois d'Ennebourg ainsi que 5 représentants de la direction des routes pour faire un point sur l'avancement du projet d'aménagement du carrefour RD43 X RD53. Les points suivants ont été abordés :

- Elargissement de la route,
- Etude à réaliser sur l'assainissement,
- Prise en charge du trottoir et de sa bordure par les communes de Bois l'Évêque et Bois d'Ennebourg,
- Proposition d'un déplacement des limites d'agglomération sur la RD 43.

Un nouveau plan sera établi prochainement par la SETR. La Mairie de Bois l'évêque doit organiser une réunion avec le SDE76 pour finaliser le projet, étudier l'enfouissement des réseaux et adapter l'éclairage public. Le Département pourra ensuite engager les négociations foncières. Une rencontre aura lieu avec le propriétaire du terrain pour la suppression de la haie derrière le transformateur.

### LE DEVENIR DU SYNDICAT DES COLLEGES DE DARNÉTAL

Stéphane CAVELAN délégué au syndicat intercommunal des collèges de Darnétal fait un compte rendu de la dernière réunion du 1er février 2016 qui concernait le devenir du syndicat. Mme la préfète de Seine Maritime a répondu au courrier qui avait été envoyé le 9 novembre 2015 concernant les solutions possibles au maintien du syndicat qui dit : « le syndicat intercommunal n'apporte qu'un soutien financier aux élèves des communes membres. Ce soutien financier ne peut justifier l'existence d'un syndicat de communes car il ne repose sur aucune activité de fait, sur aucune gestion de fait. Mme la préfète ne doute pas de l'utilité d'un tel apport financier sur la prise en charge de frais inhérents à la scolarisation des élèves. Elle précise qu'il est possible de reprendre ces financements de participations financières dirigées vers les élèves ».

Mr CAVELAN Stéphane en profite pour rappeler les missions de ce syndicat qui gère actuellement 540 enfants :

- Prise en charge du transport scolaire vers les collèges du secteur,
- Financement des entrées piscine,
- Versement d'une somme de 1 000 € pour les coopératives scolaires (voyages, sorties...)

Deux options sont envisageables. La dissolution ou la continuation par un groupement de communes avec signature d'une convention. A ce jour, les communes de Martainville Epreville et St Jacques sur Darnétal ne souhaitent plus poursuivre.

Le conseil d'administration du collège Rousseau a voté le maintien du syndicat. Madame la principale du collège Chartier a exprimé un avis favorable au maintien des missions du syndicat. Mr le Maire et son conseil municipal donne un avis favorable pour continuer les actions menées par le syndicat.

La participation des communes estimée pour 2016 est de 6,30 € par habitant, en baisse par rapport à 2015.

### NETTOYAGE DE LA RAVINE

Une convention de prestations de service bénévoles a été signée entre la collectivité et deux administrés domiciliés sur la commune. Celle-ci a pour but de régler les travaux qui consistent à nettoyer la ravine afin de laisser le passage du ruissellement naturel de l'eau tout en contribuant à la sauvegarde de l'environnement. Le but est de ré-ouvrir le chemin de randonnée qui ira de la RD53 à la ferme de Beaulieu. Il s'avère qu'un riverain a posé quelques soucis au démarrage des travaux. Une mise au point a été effectuée et actuellement l'avancement des travaux se réalise correctement.

### COMMISSION CIMETIERE

Le recensement des concessions du cimetière avance à grand pas. Un emplacement d'ossuaire est à prévoir et un rendez-vous avec un organisme des pompes funèbres se fera à la Mairie

pour le mettre en place et le chiffrer budgétairement. Mr le Maire et les membres de la commission cimetièrre informe les conseillers présents qu'il y a lieu de prévoir un tableau d'affichage magnétique à l'entrée du cimetière afin d'y afficher toutes les documentations obligatoires mise à la connaissance du public. Cette demande est acceptée à l'unanimité et sera prévue au budget 2016. La saisie informatique s'effectuera après installation du nouveau logiciel de gestion des cimetières. Au minimum un des membres de la commission cimetièrre effectuera les formations sur le nouveau logiciel avec la secrétaire pour acquérir les compétences requises.

### CHANGEMENT DE LOGICIELS

Mr le Maire informe les conseillers municipaux qu'après étude de la proposition financière mutualisée concernant la migration des logiciels Cil le devis à été signé et les dépenses seront inscrites au budget 2016.

Celui-ci comprend l'abonnement au pack optima (gammes gestion financière, gestion des administrés, gestion du personnel, affaires générales) auquel s'ajoute le logiciel de gestion des actes d'état civil et le logiciel de gestion des cimetières avec visualisation cartographique ainsi que la récupération des données CIL (gratuite), l'installation et les formations groupées (tarif mutualisé) et individuelles. L'abonnement comprend le droit de licence, la maintenance réglementaire et évolutive, les mises à jour, l'assistance téléphonique sur les progiciels et la télémaintenance. Coût total de l'abonnement annuel de 875,28 € H.T. et 725 € H.T. d'installation, de paramétrage et de formations estimées. 64 % pourra être imputé en investissement avec récupération du FCTVA et 36 % en fonctionnement.

### PROPOSITION D'ACHAT DE PRODUITS RATICIDE ET SOURICIDE POUR LES ADMINISTRES

La Mairie a reçu par mail des informations sur la dératisation, la désinsectisation et la désinfection spécial collectivités de la société « 3D guêpes » situé à Yerville. Il s'avère que la commune fait l'objet de plusieurs problèmes liés aux rats. Le Maire sur proposition du conseil municipal décide de prendre contact avec l'entreprise concerné pour une étude adaptée.

### REVALORISATION DES INDEMNITES DES ELUS (DELIBERATION N°2016/3)

Mr le Maire rappelle aux conseillers municipaux que :

- lors des élections municipales le chiffre de la population auquel on doit se référer en matière électorale est le dernier chiffre de la population municipale authentifiée avant l'élection. Ces chiffres sont fournis par l'INSEE : soit 490 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour les dernières élections.
- Concernant le calcul du versement des indemnités de fonctions des élus communaux, en 2014 on s'est basé sur le chiffre de la population municipale alors qu'après vérification il aurait fallut prendre en compte la population totale soit 500 habitants.

Mr le Maire informe les membres du conseil municipal du montant du manque qui aurait du être versé depuis 2014. Pour l'indemnité du Maire un total brut de 10 834 € (soit un net de 9 282 €). Pour les indemnités des 3 adjoints un total brut de 3 763 € (soit un net de 1 124 € par adjoint). Mr le Maire et les adjoints ont décidé de ne pas demander de rétroactivité et rappellent que les dotations de l'Etat sont en baisse et que nos petites communes ont de plus en plus de mal à faire face aux dépenses.

Mr le Maire ajoute que les délibérations du conseil municipal sont exécutoires dès leur réception à la préfecture et qu'une demande de rétroactivité donnerait lieu à un appel au tribunal administratif. Démarche qui n'aura donc pas lieu.

Une délibération rectificative est donc à prendre par le conseil municipal pour rétablir la situation.

- Vu la loi n°2009-526 du 12 mai 2009 de simplification et de clarification du droit et d'allégement des procédures,
- Vu l'article L2123-23 du code général des collectivités territoriales qui dit que la population à prendre en compte est la population total du dernier recensement,
- Vu le recensement de la population légale en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 donnant une population totale de 500 habitants,
- Vu qu'une erreur a été commise en prenant en compte la population municipale pour la détermination du calcul du montant des indemnités des élus lors des élections en 2014,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'accorder à Mr Frédéric TIHI, Maire, une indemnité de fonction brute mensuelle revalorisée au taux maximum de 31 % de l'indice 1015,
- Décide d'accorder aux trois adjoints, Stéphane CAVELAN, Pascal BAUCHE et Brigitte MARITAUD-GRONGNET, une indemnité de fonction brute mensuelle revalorisée au taux de 8,25 % de l'indice 1015.

Celle-ci sera effective à compter de la date de dépôt à la préfecture de Seine Maritime.

Un tableau annexe récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées est joint à la présente délibération.

### TELEPHONIE

Mr le Maire informe les membres du conseil municipal de l'acquisition d'un pack de téléphones pour la Mairie avec un standard pour la secrétaire et deux portables sans fil. Les anciens étant obsolètes. Le coût de cet achat s'élève à 333,36 € TTC. Il informe les conseillers que la ligne fax a été supprimée et il reste une seule ligne active le 02.35.23.50.80. Un courrier publipostage pour information a été envoyé aux agences des pompes funèbres pour la réception des pièces d'information de décès uniquement par mail.

### SIVOM DU BOIS TISON

Il s'avère que pour des raisons financières dues aux impayés des facturations de cantines le SIVOM du Bois Tison a demandé aux communes membres le versement d'un acompte sur la participation de 2016 soit 15 000 € pour la commune de Bois l'évêque. Ce montant viendra en déduction du montant total qui sera voté lors du budget prévisionnel.

Mr le Maire fait un compte rendu du conseil d'école qui s'est déroulé le vendredi 4 mars à l'école de Bois l'Évêque.

Une demande insistante des enseignants et des représentants de parents d'élèves pour goudronner la cour d'école a été faite. Mr le Maire a rappelé que nous n'avions pas l'intention de répondre favorablement à cette demande.

### RODP : AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONVENTIONS D'OCCUPATION DU DOMAINE PRIVE COMMUNAL (DELIBERATION N°2016/4)

Mr le Maire informe les conseillers qu'il y a lieu de régulariser les titres d'occupation du domaine public. En effet depuis 1999 des installations de télécommunications appartenant à la société permissionnaire LEVEL 3 COMMUNICATIONS France ont été déployées sur le territoire de la commune.

Il y a lieu de signer une nouvelle convention d'occupation de notre domaine privé communal pour une durée de 15 ans afin de définir les modalités juridiques, techniques et financières de l'autorisation donnée par la commune à l'opérateur d'installer le réseau dans le sous sol des dépendances occupées. Un loyer d'occupation annuel sera versé à la commune pour l'ensemble

du réseau (Par exemple en 2015 : 235,87 €).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'autoriser Mr le Maire à signer la convention d'occupation du domaine privé communal avec la société LEVEL COMMUNICATIONS France.

### SUBVENTION ASDB (DELIBERATION 2016/5)

Au vu de la demande présentée à cette séance, le conseil municipal décide d'accorder la subvention suivante pour l'année 2016 :

- **Association des 2 Bois (ASDB) : 1 250 €** de subvention de fonctionnement.

Dépense prévue à l'article 6574 du Budget primitif 2016.

Mr le Maire en profite pour dire que l'ASDB rencontre actuellement des difficultés autres que financières. Pour une raison d'organisation le Duathlon a été supprimé. Il y aura néanmoins le Trail des 2 bois et une marche nordique le dimanche 10 avril 2016 dès 8h30, départ à Bois l'Evêque. L'association a décidé de reversé 2 € par participant à Antoine (syndrome de West) et Ethan (autiste) domiciliés sur la commune.

### REPAS DES ANCIENS 2016

L'année dernière le repas des anciens s'est déroulé dans une ambiance conviviale à l'auberge de Régine à St Jacques sur Darnétal. Il y avait 56 personnes présentes. Le coût était de 35,21 € par personne (tout compris).

Après discussion, le conseil municipal décide de prévoir le repas des anciens le dimanche 8 mai 2016 à 12h00 à l'auberge Régine comme l'année dernière. La municipalité mettra le car du SIVOM à disposition avec Christian notre chauffeur.

### AFFAIRE URBANISME

Plusieurs questions se posent concernant la future vente des terrains de Mr et Mme Duval situés derrière la Mairie. Plusieurs lotisseurs sont sur le projet et les propositions vont être étudiées par les consœurs Duval.

Pour mieux comprendre la situation Mr le Maire va se renseigner auprès des services d'urbanisme de la communauté de communes et le dossier sera réétudier lors d'une prochaine réunion de la commission urbanisme le lundi 14 mars à 18h à la Mairie. Seront conviés l'ensemble des conseillers municipaux afin de recenser le maximum d'idées.

### QUESTIONS DIVERSES : LES SUJETS SUIVANTS ONT ETE EVOQUES :

#### Commission CCAS

Mr le Maire informe les conseillers que les membres de la commission CCAS se sont réunis le 26 février 2016. Ils ont décidé de ne plus organiser la galette des rois des aînés à partir de 2017. En effet sur 91 personnes âgées de plus de 60 ans domiciliés sur la commune de Bois l'évêque seulement 22 étaient présentes à la galette des rois du dimanche 17 janvier 2016 soit 24 %. Il y avait un manque d'investissement et de présence des organisateurs.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal accepte la décision prise par les membres du CCAS sur la suppression de la galette des rois dès l'an prochain.

#### Le blason

Suite à l'envoi d'un colis de fin d'année à M. Binon J.F. pour le remercier de son travail bénévole quant à la conception du blason de la commune, celui-ci a remercié par mail l'ensemble des élus pour ce geste qu'il a très apprécié.

### *Demande de subvention du collège Chartier pour voyages scolaires*

Le collège Chartier a envoyé une demande de subvention pour les élèves résidant sur notre commune participants à un voyage scolaire pédagogique ou linguistique ludique. Il s'avère que la commune cotise au syndicat des collèges et que celui-ci participe sous forme de subvention à la coopérative scolaire pour les voyages et sorties des élèves.

Le conseil municipal donc refuse d'accorder une nouvelle aide financière au collège Chartier.

### *Noces d'or*

Le samedi 23 avril 2016 à 18h00 sera célébré en la maison commune les noces d'or, 50 ans de mariage, de Mr et Mme NICOLLE Michel et Françoise.

### *Autre*

La commémoration du 54<sup>ème</sup> anniversaire du cessez-le-feu en Algérie aura lieu le samedi 19 mars 2016 à Fresne Le Plan à 10h45. Stéphane Cavelan sera présent pour représenter la commune de Bois l'Evêque.

La séance est levée à 23 h 15 mn.